

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35  
Nb. de représentés : 9  
Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/972 :**

Acquisition d'un ring de boxe de compétition et d'un ring d'entraînement et d'initiation -  
Approbation du plan de financement prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

**ABSENTS :**

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture  
#974-219740164-20221114-21-972-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°21/972 : Acquisition d'un ring de boxe de compétition et d'un ring d'entraînement et d'initiation - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée que la Ville envisage de faire l'acquisition d'un ring de boxe pour les compétitions et un ring pour des entraînements et initiations en vue d'une mise à disposition lors des manifestations organisées par les clubs de sports de combats de la ville.

Ces disciplines suscitant un engouement considérable, plusieurs manifestations et compétitions officielles sont organisées tout au long de l'année par les différents clubs.

Au vu de la densité de l'activité boxe sous toutes ses formes, cet investissement devient indispensable pour permettre le déroulement des événements dans de bonnes conditions.

Le coût prévisionnel de cette acquisition de **24 983,42 € HT** est susceptible de bénéficier d'un financement de la Région Réunion sur son dispositif de « Financement des petits équipements sportifs des communes et communauté de commune » à hauteur de 80% du coût total hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

REGION REUNION (80%)	19 986,74 € HT
VILLE DE SAINT-PIERRE (20%)	4 996,68 € HT
<b>TOTAL PREVISIONNEL (100%)</b>	<b>24 983,42 € HT</b>

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'acquisition des rings de boxe de compétitions, d'entraînements et d'initiations**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus**
- **DE SOLLICITER la participation financière de la REGION REUNION d'un montant de 19 986,74 € HT pour ce projet d'acquisition.**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER sur le fondement des conditions exposées ci-dessus et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221114-21-972-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022